

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DU 235 Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine public communal à Gentilly (94).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2111-1 et suivants ;

Vu la demande du Cabinet de géomètres-experts QUÉNETAINE présentée au nom de la société ADVENIS ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose de procéder à la délimitation partielle de la parcelle communale cadastrée A-1, sise 4 avenue Paul Vaillant Couturier à Gentilly (Val-de-Marne), en limite de la parcelle F-46, sise 11-19 rue de la Vanne à Montrouge (Hauts-de-Seine), conformément au plan du cabinet QUÉNETAINE référencé 1525177 E4 de janvier 2016 annexé à la présente délibération, et de l'autoriser à signer l'arrêté de délimitation unilatérale partielle correspondant ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Article 1 : La délimitation partielle de la parcelle communale cadastrée A-1, sise 4, avenue Paul Vaillant Couturier à Gentilly (Val-de-Marne), en limite de la parcelle F-46 sise 11-19 rue de la Vanne à Montrouge (Hauts-de-Seine), est fixée conformément au plan annexé à la présente délibération et est approuvée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'arrêté de délimitation unilatérale partielle de la parcelle mentionnée à l'article 1.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO